

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2019 au 31 mars 2020)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 26

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2019 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Truite arc-en-ciel	10			
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
26 avril 2019 au 30 novembre 2019	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
17 mai 2019 au 30 novembre 2019	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
14 juin 2019 au 30 novembre 2019	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2			Pêche à la ligne seulement
15 juin 2019 au 31 octobre 201	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement

1er juillet 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Ces mesures concernant le touladi ne s'appliquent pas dans les parcs nationaux, les réserves fauniques et les zecs de même que dans certains plans d'eau situés sur le territoire de quelques pourvoiries avec droits exclusifs des zones 10 à 15, 18 et 26 à 28. Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
--	---------------------------------	-----------	--	--	--

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac à Beauce - (47°19'46" N., 72°45'08" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
26 avril 2019 au 31 mars 202	Autres espèces	mêmes que la zone			
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone			
	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone			
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac aux Sables - (46°52'56" N., 72°21'57" O.)

1er juillet 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Barnard - (46°39'16" N., 73°04'02" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc- en-ciel)	5 en tout			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Brochet (La Bostonnais) - (47°30'49" N., 72°42'07" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
26 avril 2019 au 31 mars 202	Autres espèces	mêmes que la zone			
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone			
	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone			
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Carrion (lac Brûlé) (47°27'05" N., 72°58'34" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Clair (La Tuque) - (47°15'34" N., 72°46'44" O.)

1er juillet 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Croche (canton Chavigny) (46°56'26" N., 72°24'47" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
26 avril 2019 au 31 mars 202	Perchaude	50			

Lac Cuisy - (47°16'57" N., 72°42'45" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Touladi, moulac et lacmou	mêmes que la zone			Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
26 avril 2019 au 31 mars 202	Autres espèces	même que la zone			
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	même que la zone			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone			

Lac Cutaway (47°26'16" N., 72°52'14" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac des Chicots (Sainte-Thècle) - (46°48'06" N., 72°31'03" O.)

Mêmes que la zone	Maskinongé et maskinongé tigré	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
26 avril 2019 au 31 mars 202	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac des Îles (Grandes-Piles) (46°45'23" N., 72°43'22" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
26 avril 2019 au 31 mars 202	Autres espèces	mêmes que la zone			
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone			
	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone			
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac des Pins Rouges - (46°36'17" N., 73°07'07" O.)

1er juillet 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
--------------------------------------	---------------------------	-----------	--	--	--

1er juillet 2019 au 2 septembre	Autres espèces	mêmes que la zone			
------------------------------------	-------------------	----------------------	--	--	--

Lac des Trois Caribous (cantons Larue, Laure) (47°35'46" N., 72°09'01" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2019 au 31 mars 202	Omble chevalier	Pêche interdite			

Lac du Missionnaire - (46°55'00" N., 72°33'37" O.)

1er juillet 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Édouard (47°36'44" N., 72°21'43" O.) - secteur La Grande Baie (47°30'56" N., 72°23'16" O.) correspondant à la partie au sud d'une droite reliant les points 47°32'18" N., 72°22'55" O. en rive ouest et 47°32'17" N., 72°22'54" O. en rive est.

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Autres espèces	mêmes que la zone			
26 avril 2019 au 30 novembre 2019	Perchaude	mêmes que la zone			
29 février 2020 au 8 mars 2020	Perchaude	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac en Croix - (46°38'48" N., 73°02'07" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc- en-ciel)	5 en tout			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Flamand (47°32'37" N., 73°25'18" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

26 avril 2019 au 31 mars 202	Autres espèces	mêmes que la zone			
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone			
	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone			
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Germain (47°26'54" N., 72°54'05" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac La Tuque - (47°27'38" N., 72°56'55" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Lagon (47°27'46" N., 72°55'06" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Lamarre (Shawinigan) (46°41'13" N., 72°47'26" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
---	---	------------	--	--	--

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
26 avril 2019 au 31 mars 202	Autres espèces	mêmes que la zone			
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone			
	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone			
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Lac Larose (canton Belleau) (46°36'16" N., 73°04'00" O.)

1er avril 2019 au 31 mars 202	Ombles chevalier	Pêche interdite			
1er juillet 2019 au 8 septembre 2019	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Méduse (46°47'19" N., 72°44'08" O.)

Mêmes que la zone	Maskinongé et maskinongé tigré	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
26 avril 2019 au 31 mars 202	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Mékinac (47°03'43" N., 72°40'39" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc- en-ciel)	mêmes que la zone			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
26 avril 2019 au 31 mars 202	Autres espèces	mêmes que la zone			
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone			

17 mai 2019 au 31 mars 2020	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone				Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
-----------------------------	-------------------------	-------------------	--	--	--	--

Lac Saint-Alexis (46°28'07" N., 73°08'47" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone				
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone				
	Autres espèces	mêmes que la zone				
14 juin 2019 au 8 septembre 20	Achigans	mêmes que la zone				
1er décembre 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone				
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone				
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone				
	Autres espèces	mêmes que la zone				

Lac Saint-Laurent (canton Chavigny) (46°57'00" N., 72°23'57" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone				
26 avril 2019 au 31 mars 202	Perchaude	50				

Lac Touladi - (47°45'06" N., 73°01'58" O.)

1er juillet 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout				Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone				

Lac Traverse (Sainte-Thècle) - (46°50'53" N., 72°32'02" O.)

Mêmes que la zone	Maskinongé et maskinongé tigré	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
26 avril 2019 au 31 mars 202	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Triangle (47°26'25" N., 72°56'28" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Vlimeux (Saint-Roch-de-Mékinac) - (46°50'41" N., 72°41'43" O.)

18 mai 2019 au 2 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	5 en tout			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Réserve Faunique du Saint-Maurice

10 mai 2019 au 2 septembre 2019	Kokani	2			
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout			
	Ouananiche	2			
	Perchaude	50			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	même que la zone			
17 mai 2019 au 2 septembre 20	Brochets	3 en tout			

Réserve Faunique Mastigouche

10 mai 2019 au 2 septembre 2019	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Esturgeons	1 en tout			

10 mai 2019 au 2 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout			
	Ouananiche	2			
	Perchaude	50			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	même que la zone			
14 juin 2019 au 2 septembre 20	Achigans	6 en tout			

Rivière aux Brochets - entre son embouchure (47°07'43" N., 72°36'56" O.) et l'émissaire du lac Chat (47°09'20" N., 72°37'48" O.).

1er avril 2019 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Rivière Bostonnais - entre son embouchure et le pont de la route 155.

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
26 avril 2019 au 31 mars 202	Autres espèces	mêmes que la zone			
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone			
	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone			
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			

20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
----------------------------------	---	-------------------	--	--	--

Rivière du Milieu - entre la ligne d'énergie électrique et l'émissaire du lac Peton.

1er avril 2019 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Rivière Sacacomie - entre son embouchure dans le lac Saint-Alexis et le vieux barrage de la scierie Charbonneau situé à 1,75 km.

1er avril 2019 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Rivière Saint-Maurice

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
26 avril 2019 au 31 mars 202	Autres espèces	mêmes que la zone			
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone			
	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone			
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

Zec Borgia

11 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			
11 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			

11 mai 2019 au 27 octobre 2019	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
17 mai 2019 au 27 octobre 2019	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			

Zec Chapeau-de-Paille

17 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
17 mai 2019 au 30 novembre 2019	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
14 juin 2019 au 30 novembre 2019	Achigans	6 en tout			
21 juin 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			

Zec de la Bessonne

1er avril 2019 au 31 mars 202	Ombles chevalier	Pêche interdite			
11 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			
11 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Perchaude	50			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	même que la zone			
14 juin 2019 au 8 septembre 2019	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout			

Zec Frémont

17 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			
17 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
17 mai 2019 au 27 octobre 2019	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
14 juin 2019 au 27 octobre 201	Achigans	6 en tout			

Zec Gros-Brochet

17 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
17 mai 2019 au 27 octobre 2019	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
1er juin 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			

Zec Jeannotte

10 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			
10 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
14 juin 2019 au 8 septembre 20	Achigans	6 en tout			

Zec Kiskissink

11 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			
11 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
17 mai 2019 au 15 septembre 2019	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			

Zec La Croche

3 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
14 juin 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			
14 juin 2019 au 8 septembre 2019	Brochets	3 en tout			
	Doré jaune et doré noir	3 en tout			

Zec Menokeosawin

18 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			
18 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
18 mai 2019 au 27 octobre 2019	Brochets	3 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			

Zec Tawachiche

3 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			
--------------------------------	---------------------------	-----------	--	--	--

3 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
14 juin 2019 au 8 septembre 2019	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2			

Zec Wessonneau

10 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			
10 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
17 mai 2019 au 8 septembre 2019	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			